



Legislation concernant contrat apres interim

Par tafnul, le 24/09/2009 à 14:35

Bonjour,

mon epouse a effectue 18 mois interim puis 6 mois de "blanchiment" puis a nouveau 18 mois contrat interim dans cette meme societe

QUESTION

A QUOI peut elle pretendre comme contrat suite a cele car on lui a fait

"comprendre" qu'a l'issue de ce contrat elle ne serait pas renouvelée pour

une embauche alors que peut de temps avant il y a eu une demission d'un embauché pour un meme poste? et que la politique de l'entreprise est de remplacer tout personnel demissionant!!?

sont ils dans le legal , que faire ?

merci d'une reponse